

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 20 JUILLET 2017**

Secrétaire : M Amaël MOULIN

Nombre de conseillers présents : 10

1°) Rénovation du Complexe sportif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement et extension d'un complexe sportif avec locaux techniques de stockage dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ouvert (MAPA) dont l'avis d'appel public à la concurrence paru dans le journal du Bâtiment en date du 8 juin 2017 et sur la plateforme « sudestmarchéspublics.com ». Les entreprises avaient jusqu'au 29/06/2017 pour déposer leurs offres

Il informe le Conseil Municipal que la commission adhoc s'est réunie le vendredi 30 juin 2017 pour procéder à l'ouverture des plis. Une seconde réunion de la commission a eu lieu le 13 juillet pour analyser les offres.

L'analyse des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères indiqués dans le règlement de consultation : Prix des prestations 40% et Valeur technique 60%. Les lots 1-2-7-8-9 ont fait l'objet d'une négociation.

M le Maire a déposé sur le bureau de l'assemblée le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre et a donné le classement des entreprises par lot :

Lot	Classement	Nom du titulaire	Montant Tranche ferme + Conditionnelle + options € HT
1- TERRASSEMENT ABORDS VRD	1ère	SARL RIVOLLIER TP ZA Les plaines 69 850 SAINT-MARTIN-EN-HAUT	87 825.73 €
2 - MACONNERIE	1ère	BRUNEL 31, rue du Champ de Mars BP.75 Savigneux 42 602 MONTBRISON Cedex	280 228.94 €
3- ENDUIT DE FACADES	1ère	UCAR 61 Route de Chavanne 42 400 SAINT-CHAMOND	7 914.33€
4 – CHARPENTE BOIS COUVERTURE TUILES ZINGUERIE	1ère	SAS VOUTE Le Château 42 140 CHATELUS	36 724.24 €
5 –CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE METALLIQUE	1ère	SAS VOUTE Le Château 42 140 CHATELUS	143 694.51€
6 -ETANCHEITE	1ère	SUPER- ZAC du Tissot 42530 ST GENEST-LERPT	54 851.47 €
7-SERRURERIE	1ère	DENJEAN 11, route d'Yzeron 69850 SAINT-MARTIN-EN-	74 980.65 €

		HAUT	
8 –MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	1ère	JOURNET SAS Les Auberges 69 770 LONGESSAIGNE	47 700.00 €
9-MENUISERIES INTERIEURES	1ère	JOURNET SAS Les Auberges 69 770 LONGESSAIGNE	51 979.10 €
10 PLATRERIE ISOLATION PEINTURE	1ère	SAS NOCA ZI du colombier Grange Eglise 69590 SAINT- SYMPHORIEN-SUR-COISE	58 858.55 €
11-CHAPE CARRELAGE FAIENCE	1ère	LUMIA Carrelage 2 allée de l'industrie- 42420 LORETTE	32 304.22 €
12-REVETEMENT DE SOL SOUPLE		Aucune offre, ce lot sera re- consulté	64 100.00 €
13-ELECTRICITE VENTILATION	1ère	BENIERE- 11, route des Courtines 69850 DUERNE	44 234.75 €
14- PLOMBERIE	1ère	TISSEUR Père & Fils Les Maperoux, 69850 SAINT- MARTIN-EN-HAUT	36 024.55 €
TOTAL			1 021 421.03 €

Le conseil valide à l'unanimité.

2°) Maison Assistantes maternelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement complet d'un plateau à Rez-de-jardin en maison d'assistantes maternelles, pour lequel il a été décidé de recruter un Maître d'œuvre.

Monsieur le Maire précise qu'une consultation a eu lieu le 22 Juin 2017 par mail avec une réception des offres au plus tard le 6 juillet 2017 et que seulement 2 candidatures ont été réceptionnées.

Monsieur le Maire précise que compte tenu des critères énoncés dans le règlement de consultation et des références, il propose de retenir le Cabinet CORNU NEEL Architectures – 44, Rue du Cardinal Girard 69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE, mieux disant, pour un taux de rémunération de 12% soit un montant de 15 600.00 €. HT.

Le conseil valide à l'unanimité

3°) Voyage à Paris

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élus municipaux se rendront à Paris les 7 et 8 octobre 2017 pour le cadre de leur mandat effectué. Ils participeront à plusieurs excursions tels que la visite du Palais Garnier et de l'Assemblée Nationale. Ils séjourneront à l'Auberge de Jeunesse « Paris le d'Artagnan » et effectueront une croisière sur la Seine auprès de la Compagnie Capitaine Fracasse. Le déplacement est prévu en autocar par l'autocariste Venet Voyages. Le coût s'élève à 240€/ personne.

M. le Maire et ses adjoints propose qu'une participation de la commune soit versée aux 8 conseillers municipaux à hauteur de 150€ par conseiller ainsi qu'à 3 personnes supplémentaires.

Le conseil valide à l'unanimité

4°) Adressage : Point sur avancement

M le Maire précise au Conseil Municipal qu' ORANGE doit déployer la fibre sur l'ensemble des communes du département du Rhône avant 2020 dont 5 en priorité, dont Coise, qui a la chance de faire partie des 5 premières. Pour cela, la commission adressage doit élaborer, rapidement, un plan d'adressage en bonne et due forme. Une délibération sera prise au conseil de septembre ou octobre pour valider ce nouvel adressage. La réunion publique a été fixée le vendredi 1^{er} septembre 2017 à 20h à la salle associative. La prochaine commission adressage est prévue le 28 aout à 20h.

5°) Délibération FPIC 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui a été mis en place en 2012. Il instaure une péréquation horizontale visant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant du FPIC pour l'année 2017 est de 790.850 € en 2017 contre 744.360 € en 2016 (425.671 € pour la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais et 318.689 € pour la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais (versement-prélèvement)).

Par délibération du 27 juin 2017, la communauté de communes des Monts du Lyonnais a approuvé le principe de la répartition dérogatoire libre du FPIC en appliquant aux communes des montants du droit commun 2015 et en affectant à la CCMDL le reliquat.

Ainsi, le montant pour Coise s'élève à 10 440 €. Le conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le principe de répartition dérogatoire libre du FPIC pour 2017.

6°) Indemnités de fonction des élus

M le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2017 fixant le nouvel indice brut terminal de la fonction publique. Hors, il s'avère que les taux mentionnés sont erronés. En effet, ces taux (43% pour le Maire et 16,5% pour les adjoints) ne correspondent pas à la tranche démographique actuelle de la commune.

Il convient donc de re délibérer avec les taux correspondant à la tranche démographique de 500 à 999 habitants. Sachant qu'en 2014, la population était de 765 habitants, il convient de conserver le taux de 31% pour le Maire et 8.25% pour les élus

Le conseil valide à l'unanimité

7°) Redevance d'occupation du domaine public par ORANGE

Monsieur le Maire rappelle la loi du 26 juillet 1996 sur la réglementation des télécommunications qui impose à Orange le règlement d'une redevance d'occupation du domaine public routier. Cette redevance, due à la commune est calculée à partir des coûts unitaires maximum suivants :

- 50,74 € par km d'artère aérienne
- 38,05 € par km d'artère en sous-sol
- 25,37 € par m² d'emprise au sol

Pour l'année 2017, la commune est concernée par 16,855 km d'artère aérienne, par 7,216 km d'artère en sous-sol et par 1,50 m² d'emprise au sol, ce qui représente au total une redevance de 1 168,08 €.

Le conseil valide à l'unanimité

8°) Présentation rapport annuel SIEMLY

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du SIEMLY au conseil. Il précise que Monsieur Bernard CHAVEROT est le nouveau Président du SIEMLY.

A Coise, le nombre d'abonnés est de 304 pour 350 foyers et le prix du m3 est de 3.13€.

9°) Questions diverses

- ✓ La commune de St Symphorien sur Coise demande un jury pour son concours des maisons fleuries qui aura lieu le 8 aout, c'est Simone BERNE qui s'y rendra. Mme Christiane VERICEL se rendra au concours des maisons fleuries à Aveize le 22 aout.
- ✓ Pascal MURIGNEUX indique que 4 entreprises ont été consultées pour le dossier des Amendes de Police. C'est l'entreprise Lacassagne qui a remporté le marché.
- ✓ Christiane Véricel explique que le CME a choisi la balançoire « soleil ». Il faudra aussi installer un sol amortissant. Le coût est de 2 990 € HT pour la balançoire et 1 990€ HT pour le sol. La prochaine réunion aura lieu le 22 septembre.
Robert VILLE travaille actuellement sur l'exposition « Des Villages et des Hommes ». Elle sera mise en place du 28 aout au 2 septembre.
Le bilan de la marche des Pierres Roses est positif avec 1 494 marcheurs, chaque association a perçu 310 €.
Le festival Lyrique en lyonnais a eu lieu le 11 juillet au théâtre de Coise. Le théâtre affichait complet. Pour clôturer la soirée, la municipalité a offert un pot à la troupe ainsi qu'aux bénévoles.
- ✓ Simone BERNE précise que la dernière AG a eu lieu à Fleur d'Ô puisque l'ADMR a donné sa démission à cause des coûts trop élevés.
- ✓ Adeline DURAND explique que, suite à la commission Habitat Urbanisme, les PLU devront être compatibles avec le PLH (Plan local d'habitation). Le PLH permet de répertorier l'habitat insalubre.
- ✓ Franck GREGOIRE retrace sa visite au centre ERASME où une expérimentation est en cours sur le captage de l'énergie solaire.

7°) Dates fixées :

- ✓ 28 Aout : commission adressage
- ✓ 1^{er} septembre : Réunion publique
- ✓ 4 septembre : Réunion adjoints
- ✓ 21 septembre : Conseil municipal

Vu le 22 juillet 2017,
Le Maire,

